



Infos municipales

Le Passage

N° 27 - Juin 2021



Le Mot du Maire

Dans un contexte déjà difficile, c'est par un adieu que l'année 2021 était marquée, en cette fin de premier trimestre.

Adieu à Rachel ANNEQUIN qui nous a quitté, trop tôt. Depuis quelque temps, son état de santé n'avait cessé de se dégrader et ne laissait peu d'espoir quant à l'issue. Nous garderons d'elle, l'image d'une personne très impliquée dans le fonctionnement de sa commune, dans laquelle elle avait grandi et fondé sa famille. Après son engagement dans les associations locales (Sou des écoles puis Comité des fêtes), elle s'impliqua dès 2014, à mes côtés au conseil municipal. C'était une suite logique dans son engagement au service des autres. Elle prendra une part active dans différentes commissions communales : la communication où était apprécié ses connaissances de la langue française, l'environnement et le fleurissement pour embellir notre village, et l'action sociale pour le bien-être de nos aînés. Elle laisse un grand vide au sein de l'équipe municipale.

Le recensement de la population effectué en 2020, laissait enfin apparaître ses résultats, en ce début d'année. L'estimation annoncée l'année dernière à la même époque, était assez fiable puisque nous sommes désormais 918 passageoises et passageois, soit une augmentation de population de 11,4% par rapport au recensement de 2015. Nous approchons ainsi du niveau historique de 1831 qui dénombrait alors 940 habitants dans notre commune.

Notre quotidien a encore été « perturbé » par la Covid-19, sur les 6 mois écoulés. Même si nous avons appris de l'expérience de 2020, permettant de ne pas « arrêter » le pays totalement, la période a été particulièrement difficile pour nos commerçants, notamment. A notre niveau, nous avons fait front. Je tiens à remercier le personnel communal, l'équipe enseignante et les élus, toujours mobilisés, les personnes qui se sont spontanément proposées pour

apporter leur aide auprès des personnes vulnérables ou isolées. Nous avons pu maintenir le fonctionnement de l'école et des services périscolaires dans les meilleures conditions possibles dans le strict respect des règles sanitaires afin de maintenir une vie sociale pour nos enfants et ne pas leur apporter davantage de traumatisme.

Je déplore l'abstention record pour les élections départementale et régionale, alors que l'aide apportée par ces collectivités, durant la crise au côté de l'Etat, à l'activité économique et aux populations, aurait mérité un peu plus de considération et de reconnaissance de la part du citoyen français.

Enfin je suis atterré de constater des dégradations sur nos bâtiments, le non-respect des espaces publics ou le vol de panneaux de signalisations. Le déconfinement ne doit être prétexte à ces actes imbéciles qui ont un coût pour la collectivité !

Espérons que le pire soit enfin derrière nous et construisons ensemble notre avenir sachant tirer les enseignements de cette période bien particulière ... Enfin, pensez à vous faire vacciner, le salut collectif viendra de ce geste individuel !

Restons vigilants, mais bel été, à toutes et à tous malgré tout !

Le Maire
Laurent MICHEL

Comité des fêtes

Découvrez votre village avec ce parcours d'orientation proposé par le comité des fêtes. Parcours à faire en marchant, en courant, en pédalant, en famille, avec des amis ou seul. Pour connaître la marche à suivre connectez-vous sur le site de la commune : www.le-passage-en-dauphine.fr – onglet Actualités.

Pour plus de renseignement contacter le Comité des fêtes par mail cdf.lepassage38@gmail.com

Travaux bâtiments

Plusieurs réflexions ont été lancées :

- Création d'une chaufferie centrale pour l'ensemble de nos bâtiments utilisant une énergie renouvelable, dans la perspective de mise en œuvre du décret tertiaire demandant la baisse des consommations énergétiques des bâtiments publics.
- Agrandissement ou construction d'une cantine et d'une garderie périscolaires compte tenu de l'évolution de la demande.
- Sécurisation des accès du groupe scolaire.

Par ailleurs, la cure devrait être prochainement vendue.

Nous allons poursuivre l'entretien de nos bâtiments, au cours des vacances d'été, par la réfection des plafonds de la salle d'évolution et de la classe maternelle, ainsi que la salle Mont-Blanc (remplacement des dalles et réfection totale de l'éclairage par la pose de pavés LED). Au printemps, c'est l'appartement du rez de chaussée qui a été isolé thermiquement et phoniquement et les murs rafraichis (travail effectué pour partie par l'agent communal).

Travaux voirie

Dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage des Vals du Dauphiné, la commune a effectué la réfection du chemin des Croisettes en partenariat avec Saint-Didier-de-la-Tour pour la partie haute ; travaux exécutés par l'entreprise Eiffage. Cette dernière effectuera également, au cours du mois de juillet, les emplois partiels sur l'ensemble de la voirie communale.

Au printemps, l'entreprise Durand a réalisé la réfection de la traversée d'eau pluviale sur le chemin du Moriot, suite à des problèmes d'écoulement. Elle effectuera l'entretien de différents fossés à l'automne. Enfin, l'entreprise Rabatel a réalisé le broyage des accotements au printemps, et réalisera également celui d'automne sur les chemins communaux.

Budget 2021

Lors de l'élaboration du budget primitif 2021, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la fiscalité communale. Cependant suite à la réforme, la taxe d'habitation ne sera plus perçue par la commune, pour les contribuables qui la paieront encore en 2021 et 2022. En contrepartie, la commune percevra la part départementale de la taxe foncière. Globalement, cela ne changera rien pour les contribuables passageois, si ce n'est l'affectation de la taxe sur leur feuille d'imposition.

Les taux 2021 s'établissent donc, comme suit :

Taxe d'Habitation :	9,14 %
Taxe Foncière Bâtie :	33,90 %
Taxe Foncière Non Bâtie :	53,54 %

Concernant la communauté de communes des Vals du Dauphiné, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste fixée, comme en 2020 à 8,80%. Une réflexion est en cours pour revoir, par soucis d'harmonisation, les modalités de collecte pour 2022, sur l'ensemble du territoire.

Fibre optique - compteur Linky

Les travaux de déploiement de la fibre optique vont reprendre prochainement. Celle-ci devrait être disponible pour tous, normalement fin du 1^{er} semestre 2022.

Concernant la pose des nouveaux compteurs Linky, Enedis n'a pas terminé et le remplacement se poursuit toujours. Rappel : un rendez-vous sera fixé au préalable, par l'entreprise intervenante.

Ecole

La prochaine rentrée scolaire est prévue le jeudi 2 septembre 2021. Les horaires de l'école sont de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Périscolaire

Les services périscolaires gérés par la Mairie, fonctionnent uniquement les jours scolaires lundi, mardi, jeudi et vendredi :

La cantine : la prise de repas et la surveillance sont assurées entre 11h30 et 13h20.

La garderie : l'accueil des enfants a lieu de 07h20 à 08h20 et de 16h30 à 18h30.

Toutes les inscriptions aux services périscolaires se font par le Portail Familles accessible par le site internet de la commune :

www.le-passage-en-dauphine.fr – infos scolaire – accéder à l'espace famille.

La limite d'inscription à la cantine et à la garderie est : au plus tard le jeudi 23h59 pour une inscription la semaine suivante.

Le paiement des factures s'effectue à réception soit en ligne par carte bancaire par le système TIPI (Titre de Paiement sur Internet) paiement sécurisé via le site internet de la commune www.le-passage-en-dauphine.fr, soit en chèque auprès de la Trésorerie de La Tour-du-Pin ou en espèces dans certains bureaux de tabac à l'aide du QR code mentionné sur les factures.

Départ en 6^{ème}

En souvenir de leur scolarité passée dans notre école communale, les 16 élèves de CM2 ont reçu le 25 juin de la part de Monsieur le Maire une calculatrice "Collège" et un lot de stylos. Nous leur souhaitons de passer d'excellentes vacances et une bonne rentrée au collège.

Aide aux vacances

La commission communale d'action sociale a renouvelé pour cette année l'aide aux vacances. Cette aide est ouverte à toutes les familles dont les enfants participent à un centre de loisirs, colonie de vacances ou camp d'adolescents (15 jours maximum) en fonction du quotient familial. Selon ce dernier, le montant de l'aide est de :

0 et 550 :	4,50 € par jour et par enfant
551 et 750 :	3,50 € par jour et par enfant
751 et 950 :	2,50 € par jour et par enfant

Cette aide est cumulable avec l'aide de la CAF ou de la MSA.

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est pour chaque citoyen, **une obligation** posée par l'article L.9 du Code électoral.

L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans et ayant effectué leur démarche de recensement dans les délais légaux. Il est toutefois conseillé de vérifier en mairie si vous êtes bien inscrits.

Si vous avez déménagé en cours d'année ou si vous n'avez jamais été inscrits, vous devez obligatoirement faire la démarche auprès du secrétariat de mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou de vous inscrire sur le site : www.service-public.fr - papiers citoyenneté - élection.

Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour vous aider dans ces démarches.

Le recensement

Vous êtes jeune français, garçon ou fille, vous avez l'obligation de vous faire recenser, dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire, auprès du secrétariat de mairie, munis du livret de famille des parents ou sur le site www.service-public.fr. Le recensement est **obligatoire**.

Vacances aux Vals du Dauphiné

Pour les enfants de 3 à 11 ans, 12 centres de loisirs (La Tour-du-Pin, Les Abrets en Dauphiné, Saint-André-le-Gaz, La Bâtie-Montgascon, Saint-Didier-de-la-Tour, Dolomieu, Rochetoirin, Cessieu, Torchefelon, Val-de-Virieu, Aoste, Le Pont-de-Beauvoisin) répartis sur tout le territoire ouvrent leurs portes cet été. Jeux, activités, sorties, seront aux rendez-vous.

Renseignements : www.valsdudauphine.fr

Pour les jeunes de 11 à 14 ans, le service animation propose également des animations tout l'été.

Contacts : Pour Les Abrets en Dauphiné, Le Pont-de-Beauvoisin et Torchefelon :

Courriel : jeunesse.lesabrets@valdudauphine.fr

Courriel : clubados@valsdudauphine.fr

Tel : 06.04.59.27.78.

Médiathèque intercommunale

Le réseau des médiathèques regroupe 22 médiathèques sur le territoire de la communauté de communes.

Avec un abonnement :

* Possibilité d'emprunter et de réserver des documents dans toutes les médiathèques.

* Accès internet gratuit.

* Consulter en ligne les catalogues des médiathèques.

Un seul abonnement est valable un an de date à date.

Tarifs : adulte : 10 € - moins de 18 ans : gratuit.

Tarif réduit : 5 €

Chaque médiathèque a ses propres horaires d'ouverture.

Renseignements : www.mediathèque.valsdudauphine.fr

Piscine

Depuis le 9 juin, le centre nautique de la Tour-du-Pin est ouvert au public.

Les horaires d'ouverture sont variables selon la fréquentation du petit ou du grand bassin, se référer au site www.valsdudauphine.fr tout comme pour les consignes sanitaires à respecter.

La piscine des Abrets-en-Dauphiné devrait ouvrir début 2022.

Illiwap

Suivez l'actualité de LE PASSAGE en temps réel avec l'application illiwap ;

Événements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, travaux de voirie, alerte météo, consignes sanitaires, etc. Recevez toutes les informations de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes :

- Téléchargez l'application illiwap sur votre Google Play (Android) ou sur votre AppStore (iOS).

- Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application.

- Suivez votre commune : Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune. Recevez les notifications sur votre smartphone

Illiwap, c'est l'appli sans inscription. (pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée demandés).

Téléchargement gratuit et sans engagement.

Un aperçu de l'information diffusée par la commune.

← Mairie de Le Passage

DÉJÀ SUIVI

ACTU + D'INFOS STATIONS LIÉES

Travaux
Mairie de Le Passage
Des travaux visant à agrandir la chaussée et faciliter le passage des véhicules débuteront ce vendredi.
il y a 5 jours

Vigilance orange pour risques d'orages
Mairie de Le Passage
Le préfet vous informe que notre département est placé en vigilance orange pour risques d'orages jusqu'à lundi soir.
il y a 5 jours

Ouverture de la 33ème Fête du livre
Mairie de Le Passage
La 33ème Fête du livre ouvre ses portes du 11 au 14 octobre !
Un programme haut en couleur pour le bonheur des petits et des grands. Venez nombreux !

Point numérique

Pour vous permettre d'accomplir vos formalités administratives, vous pouvez avoir accès au point numérique aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie et si besoin vous pouvez être guidés par le personnel de mairie.

Attention !

Les démarches en ligne telles que les demandes d'acte d'état civil, permis de conduire, carte grise, etc... sont gratuites sur le site www.service-public.fr.

Vous ne devez pas payer de frais, exception faite des timbres fiscaux.

Ne donnez jamais suite à une demande éventuelle de paiement !

Correspondante Dauphiné Libéré

Mme Nadège MERMILLOD-BLONDIN

Courriel : mermillodblondin.nad@gmail.com

Commerçants

Les deux restaurants de notre commune vous accueillent à nouveau depuis quelques semaines. Le commerce multiservices propose un peu d'épicerie en complément du pain et du journal.

Sur la place du village, le vendredi de 7h30 à 12h00, Philippe MAGNIN, primeur, propose des fruits et légumes de saison ainsi que du fromage de pays.

Sur le parking du stade, le vendredi et le samedi de 17h45 à 21h, la Pizzageoise vous propose toute une gamme de pizza à emporter. Contact : 06.31.94.16.50.

Privilégions nos commerçants locaux !

Collecte des ordures ménagères

Depuis le 14 juin 2021, en raison des chaleurs estivales, les collectes de l'après-midi commencent à 20h00 au lieu de 13h00.

Pour les jours de collecte en cas de jour férié, se référer au calendrier de collecte 2021 distribué ou accessible sur le site de la commune www.le-passage-en-dauphine.fr

Dates à retenir

Fermeture annuelle du secrétariat de mairie du 9 août au 29 août 2021 inclus.

Des permanences seront assurées les jours suivants :
jeudi 12 - jeudi 19 et jeudi 26 août de 16 h à 18 h.

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire.

Festivités

Sous réserve de nouvelles dispositions sanitaires éventuelles

Samedi 3 juillet : Kermesse et plat à emporter par le Sou des Ecoles.

Dimanche 4 juillet : Concours de pétanque à Saint-Didier-de-la-Tour par l'USCP.

Dimanche 5 septembre : Matinée découverte running avec Les Foulées du Pas'sage.

Vendredi 10 septembre : Assemblée générale Les Foulées du Pas'sage.

Vendredi 17 septembre : Assemblée générale du Sou des Ecoles.

Samedi 18 septembre : Randonnée pédestre semi-nocturne organisés par le Comité des fêtes.

Samedi 18 et dimanche 19 septembre : Journées du Patrimoine (Château).

Exposition d'Art – Art et Amitiés à Corbelin.

Samedi 2 octobre : Vente de brioches du Sou des Ecoles.

Mercredi 13 octobre : Assemblée Générale du Comité des fêtes.

Dimanche 17 octobre : Repas des classes en 5 et 6 - 0 et 1 organisé par le Comité des fêtes.

Mercredi 10 novembre : Soirée Choucroute de la Paroisse (lieu à confirmer).

Jeudi 11 novembre : Cérémonie Armistice 1914-1918 au monument aux morts.

Samedi 13 novembre : Vente de calendriers – Pompiers.

Dimanche 14 novembre : Repas de l'Amitié organisé par la commission communale d'action sociale.

Samedi 20 et 27 novembre : Vente de calendriers USCP

Samedi 4 décembre : Vente de sapins sur le parking du stade par Les Foulées du Pas'sage.

Dimanche 12 décembre : Matinée boudins à la salle des fêtes – Foot Vétérans.

Vendredi 17 décembre : Fête de Noël Sou des Ecoles.

Rappel : Heures d'été déchèteries (29 mars - 25 octobre)

	Fitilieu Lieudit Tapon	La Chapelle de la Tour Le Plateau	St Jean de Soudain ZI du Chapelier	Panissage ZI Galandière
	Eté	Eté	Eté	Eté
Lundi	14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	14h – 18h
Mardi	9h – 12h	FERME	9h – 12h / 14h – 18h	FERME
Mercredi	14h – 18h	14h – 18h	9h – 12h	9h – 12h / 14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	9h – 12h / 14h – 18h	FERME	FERME
Vendredi	14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	9h – 18h	9h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h